

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 5 juin 2026 à 21h00

Convoqué le 30 mai 2026, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 21h00, sous la présidence de Madame la Maire, Catherine ROY.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Yann AUBERTIN, Djimmy BARBIER, Etienne BIZE, Pascal BONNEFOY, Adeline CARLOT, Gaëlle GAMOND, Christelle GARCIA, Stéphane LEVASSEUR, Estelle MATHEY, Ludovic PERY, Maud QUINET, Catherine ROY, Christophe RUBRECHT, Sandrine SAPOLIN, Patrice THIEBAUD.

Absent ayant voté par procuration : Néant.

Absent excusé : Néant.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal élit Christophe RUBRECHT, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2026
2. Urbanisme
3. Taxe de séjour
4. Taxe d'aménagement
5. Plan communal de sauvegarde
6. Cartes avantages jeunes
7. Cimetière
8. Voirie et terrains communaux
9. Désignation d'un correspondant défense
10. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 24 avril 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est arrêté et signé par le maire sortant et la secrétaire de séance de la précédente réunion.

Vote : **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2. Urbanisme

Rapporteur : Catherine ROY

► **Déclaration préalable :**

BONNET Marc Installation de panneaux solaires 52 Grande rue (accord)

3. Taxe de séjour

Rapporteur : Catherine ROY

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs votés le 27 juin 2025 (délibération n° 2025.32).

Catégories d'hébergement	Tarifs adoptés
Palaces	4.90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.70 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

Hébergements	Taux adopté
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air *	5 %

* le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé voté par la collectivité ou du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles, le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

4. Taxe d'aménagement

Rapporteur : Catherine ROY

Sur proposition de Mme la Maire, le Conseil municipal décide de maintenir les taux votés le 27 juin 2025 (délibération n° 2025.31), soit :

- Taux de droit commun à **3 %** sur le territoire de la commune de Naisey-les-Granges.
- Taux majoré à **6 %** pour les parcelles ci-dessous :

Préfixe	Section	Parcelles
000	F	728, 729 et 730
000	ZA	126, 127 et 128
000	ZE	22, 68, 232, 233, 234, 235, 293, 294, 314, 316, 317, 318 et 319

- Taux majoré à **8 %** pour les parcelles ci-dessous :

Préfixe	Section	Parcelles
000	F	434, 435, 511, 561
000	ZE	9, 65

5. Plan communal de sauvegarde

Rapporteur : Sandrine SAPOLIN

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de modifier le plan communal de sauvegarde (PCS) élaboré le 14 mars 2025.

Il est consultable en mairie.

6. Cartes avantages jeunes

Rapporteur : Sandrine SAPOLIN

Cette année une information a été diffusée à l'ensemble de la population, l'achat se fera uniquement sur réservation.

Le Conseil municipal décide de vendre la carte avantages jeunes, saison 2026/2027, aux jeunes du village (moins de 30 ans), à partir du 1er septembre 2026, au prix de 8 €.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7. Cimetière

Rapporteur : Patrice THIEBAUD

► Mur du cimetière

- Point sur les travaux : la 2^{ème} phase des travaux a commencé côté rue de la Corvée.
- La préfecture du Doubs nous accorde une subvention de 66 248,84 € en titre de la DETR.

► Installation de cavurnes

Un devis a été demandé à la société JACQUOT & KAULEK pour la fourniture et mise en place de 10 cavurnes pour un montant de 7 800 € TTC.

Le Conseil municipal accepte le devis et autorise la maire à le signer.

8. Voirie et terrains communaux

Rapporteur : Catherine ROY

► Rue de la Corvée

Considérant l'étroitesse de la rue dû aux travaux de rénovation du mur du cimetière et au stockage des pierres, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30 km/h entre le 6 et le 22 de la rue de la Corvée dans les deux sens pendant la durée des travaux. La signalisation sera installée par la commune.

► Rue des Combottes

La maire présente un devis pour la prise en charge de la pose d'un regard d'eaux pluviales au niveau du lotissement Combe d'Arnaud. Le montant du devis de l'entreprise PTP s'élève à 2 160 € TTC.

► Rue de Muty

Suite à l'enfouissement de la ligne électrique, il a été nécessaire de rehausser un regard existant. Le montant de la facture de l'entreprise SOGEA s'élève à 720 € TTC.

9. Désignation d'un correspondant défense

Rapporteur : Catherine ROY

Madame la Maire désigne Yann AUBERTIN, en qualité de correspondant défense de la commune.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité de la maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;

- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Yann AUBERTIN exercera ses fonctions pendant la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire de la maire.

10. Questions diverses

Rapporteur : Catherine ROY

➤ Eglise : suite à la panne du moteur faisant fonctionner la petite cloche, l'entreprise PRETRE & FILS va réaliser les travaux pour un montant de 1 608 € TTC.

➤ Contrôle radon : conformément à la réglementation, le contrôle décennal pour l'école se fera à l'automne pour un montant de 780 € TTC et le contrôle initial pour la MAM pour un montant de 492 € TTC. La société EDM est chargé d'effectuer ces contrôles.

➤ Dates à retenir :

4 juillet Fête intercommunale du Plateau à Bouclans

10 juillet Réunion du Conseil municipal à 19h00

La maire lève la séance à 22h40.

La maire,
Catherine ROY
(Original signé)

Le secrétaire de séance,
Christophe RUBRECHT
(Original signé)

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 12 juin 2026.